



**PREFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°R32-2024-344

PUBLIÉ LE 27 JUIN 2024

Sommaire

Direction de la sécurité sociale - Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale /

R32-2024-06-27-00001 - ARRÊTÉ modificatif N° 11 du 27 juin 2024 portant modification des membres du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Oise (1 page)

Page 3

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement - Hauts-de-France /

R32-2024-05-21-00006 - nomination CSA DREAL (6 pages)

Page 5

Direction de la sécurité sociale - Mission
nationale de contrôle et d'audit des organismes
de sécurité sociale

R32-2024-06-27-00001

ARRÊTÉ modificatif N° 11 du 27 juin 2024
portant modification des membres du conseil de
la Caisse Primaire d' Assurance Maladie de l' Oise

**ARRÊTÉ modificatif N° 11 du 27 juin 2024
portant modification des membres du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Oise**

La ministre du travail, de la santé et des solidarités

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 211-2, R. 211-1, R. 121-5 à R.121-7 et D. 231-1 à D. 231-4 ;

Vu l'arrêté du 4 avril 2022 portant nomination des membres du conseil de la caisse primaire d'assurance maladie de l'Oise ;

Vu les arrêtés modificatifs en date des 20 avril 2022, 2 septembre 2022, 13 octobre 2022, 27 janvier 2023, 20 février 2023, 2 juin 2023, 6 juillet 2023, 2 août 2023, 21 septembre 2023 et 22 janvier 2024 ;

Vu l'arrêté du 2 mai 2024 portant délégation de signature à Madame Chantal COURDAIN, cheffe de l'antenne de Lille de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

Vu la modification formulée par la confédération des petites et moyennes entreprises (*CPME*).

A R R Ê T E

Article 1^{er}

L'arrêté ministériel du 4 avril 2022 susvisé est complété comme suit :

« Article 1

2/ En tant que représentants des employeurs

En application de l'arrêté du 17 avril 2024 modifiant l'arrêté du 7 décembre 2021 relatif à la répartition des sièges des représentants des assurés sociaux et des employeurs au sein des organismes de sécurité sociale du régime général et du régime local d'assurance maladie des départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle :

Mme Isabelle de BOUET DU PORTAL, représentante titulaire des employeurs sur désignation de la Confédération des petites et moyennes entreprises (*CPME*) au conseil de la CPAM de l'Oise n'est plus membre du conseil, à compter du 1er juillet 2024 »

Le reste est sans changement.

Article 2

Le directeur de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Hauts de France.

Fait à Lille, le 27 juin 2024

La Cheffe de l'antenne de Lille
de la Mission Nationale de Contrôle et
d'audit des organismes de sécurité sociale



Chantal COURDAIN

Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.

Direction régionale de l'environnement, de
l'aménagement et du logement -
Hauts-de-France

R32-2024-05-21-00006

nomination CSA DREAL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique et
de la cohésion des territoires

Texte non paru au journal officiel

DREAL Hauts-de-France

Décision du ..21.mai.2024.....

portant nomination et désignation des représentants de l'administration et du personnel au comité social d'administration de la DREAL Hauts-de-France et à la formation spécialisée du comité

Le directeur de la DREAL Hauts-de-France,

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L. 251-1 et suivants ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 modifié relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et établissements publics de l'État ;

Vu l'arrêté-cadre du 30 juin 2022 relatif aux comités sociaux d'administration et aux formations spécialisées au sein du ministère chargé de la transition écologique et de la cohésion des territoires et du ministère chargé de la transition énergétique ;

Vu l'arrêté du 30 août 2022 relatif à la composition et au mode de scrutin des comités sociaux d'administration et des formations spécialisées au sein des services du ministère chargé de la transition écologique et de la cohésion des territoires et du ministère de la transition énergétique ;

Vu le procès-verbal des opérations électorales réalisées du 1^{er} au 8 décembre 2022 et la publication en ligne des résultats électoraux pour les comités sociaux d'administration au sein des services du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires et du ministère de la transition énergétique et de certains services du Secrétariat d'État à la mer ;

Vu les désignations de représentants titulaires et suppléants par chaque organisation syndicale au sein de la formation spécialisée du comité social d'administration ;

Décide :

TITRE I^{ER}
COMITE SOCIAL D'ADMINISTRATION

Article 1^{er}

Sont nommés au Comité Social d'Administration de service déconcentré, institué auprès de la DREAL Hauts de France :

- le président : Julien LABIT, directeur de la DREAL Hauts-de-France (ou son représentant) ;
- les responsables ayant autorité en matière de gestion des ressources humaines :
 - Nicolas MORBE, directeur adjoint
 - Christelle FOSSIER, secrétaire générale
 - Anne LANGUE, secrétaire générale adjointe
 - Sabine LARDILLIER, responsable des Ressources Humaines
 - Angélique SLANINKA, adjointe à la responsable des Ressources Humaines

Article 2

Sont nommés au Comité Social d'Administration (CSA) de service déconcentré, créé auprès de la DREAL Hauts de France, en qualité de représentants du personnel :

1. Membres titulaires du CSA

Au titre de l'organisation syndicale CGT-Solidaires

Monsieur DEGOBERT Maximilien

Madame HECQ-RIVIERE Thérèse

Au titre de l'organisation syndicale UNSA

Madame VERHOEVEN Clotilde

Madame MEDJENI Sonia

Au titre de l'organisation syndicale FO

Monsieur HEINA Francky

Madame DISPA Celine

Monsieur VANZWAELMEN Laurent

Madame NKOLO NKOLO Nohémie (MOUNIER)

2. Membres suppléants du CSA

Au titre de l'organisation syndicale CGT-Solidaires

Monsieur CARIN Grégory

Monsieur Jean-Noël SAUSSOL

Au titre de l'organisation syndicale UNSA

Monsieur THUILLIEZ Olivier

Monsieur LAMIDEL Benjamin

Au titre de l'organisation syndicale FO

Madame ANTOINE Océane

Madame BERGHE Mélanie

Madame GAFFET Nathalie

Monsieur LABALETTE Julien

3. Secrétaire adjoint du CSA

- secrétaire adjoint du CSA : Madame Céline DISPA

TITRE II

FORMATION SPÉCIALISÉE DU COMITE

Article 3

Le président de la Formation Spécialisée du Comité en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail instituée auprès du comité social d'administration de service déconcentré est le président de ce même comité mentionné à l'article 1^{er}.

Sont nommés à la Formation Spécialisée du Comité en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail, instituée auprès de la DREAL Hauts de France :

- le président : Julien LABIT, directeur de la DREAL Hauts-de-France (ou son représentant) ;

- les responsables ayant autorité en matière de gestion des ressources humaines :

- Nicolas MORBE, directeur adjoint
- Christelle FOSSIER, secrétaire générale
- Anne LANGUE, secrétaire générale adjointe
- Angélique SLANINKA, adjointe à la responsable des Ressources Humaines
- Sabine LARDILLIER, responsable des Ressources Humaines

Article 4

Sont désignés à la Formation Spécialisée du Comité (FSC), mentionnée à l'article 3, en qualité de représentants du personnel :

1. Membres titulaires de la FSC

Au titre de l'organisation syndicale CGT-Solidaires

Monsieur SAUSSOL Jean-Noël

Monsieur CARIN Grégory

Au titre de l'organisation syndicale UNSA

Madame VERHOEVEN Clotilde

Madame MEDJENI Sonia

Au titre de l'organisation syndicale FO

Madame DISPA Céline

Madame ANTOINE Océane

Madame BERGHE Mélanie

Madame GAFFET Nathalie

2. Membres suppléants de la FSC

Au titre de l'organisation syndicale CGT-Solidaires

Madame HECQ-RIVIERE Thérèse

Monsieur DEGOBERT Maximilien

Au titre de l'organisation syndicale UNSA

Monsieur HANNEDOUCHE Romain

Madame LE BRIS Réjane

Au titre de l'organisation syndicale FO

Monsieur AUBENEAU Fabrice

Madame PRESSENSE Agnès

Madame NKOLO NKOLO Nohémie (MOUNIER)

Madame Nathalie DELAYEN

3. Secrétaire et secrétaire suppléant de la FSC

- secrétaire de la FSC : Madame Céline DISPA
- secrétaire suppléant(e) de la FSC : pas de candidat

Article 5

Sont nommés à la Formation Spécialisée du Comité en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail, instituée auprès de la DREAL Hauts de France en qualité d'acteurs de la prévention :

- les assistant(e)s et conseiller(ère)s de prévention :

- Laëtitia CARTIGNIES
- Marie-Christine DOUAY

- les médecins du travail :

- Dr Audrey EGLINGER
- Dr Alain BOURGEOIS

- les assistant(e)s de service social :

- Sophie GUILLEMAIN
- Sylvie PORQUEZ-POINTEL

- l'inspecteur(trice) en santé sécurité au travail :

- Isabelle SATIN

TITRE III
DISPOSITIONS FINALES ET TRANSITOIRES

Article 6

Est abrogée :

- la décision de composition du CSA et de la FSC en date du 20 mars 2024.

Article 7

Le directeur de la DREAL Hauts-de-France est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au Recueil des Actes Administratifs.

Fait, à Lille, le .21.mai 2024.....

Le directeur,

Julien LABIT